



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le Ministre des Classes moyennes
Le Ministre du Tourisme

Luxembourg, le 30 avril 2020

Ordre des Architectes et des
Ingénieurs-conseil
Monsieur Pierre Hurt, Directeur
6, bd. Grande-Duchesse Charlotte

L-1330 Luxembourg

Monsieur Hurt,

En réponse à votre courrier du 7 avril 2020, je tiens à vous informer que les bureaux membres OAI ne sont pas éligibles à l'aide directe et non remboursable à hauteur de 5.000 euros et à destination des très petites entreprises, car ils ne sont pas visés directement par le règlement grand-ducal du 18 mars 2020 portant introduction d'une série de mesures dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Il m'importe cependant de souligner que les bureaux membres OAI sont éligibles à l'aide financière directe et non remboursable à destination des indépendants et à hauteur de 2.500 euros. A cela s'ajoute qu'une nouvelle aide directe et non remboursable à destination des indépendants est en cours d'élaboration.

Veillez agréer, Monsieur Hurt, ma considération la plus distinguée,

Le Ministre des Classes moyennes,

Lex Delles